Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 36
Date de la convocation : vendredi 12 décembre 2025
Délibération n° : DCM_2025_184
Matière 7.1.3

Le jeudi 18 décembre deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(36) Anne-Marie Avy, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guériviere, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Isabelle Mériau, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(23) Philippe Bâcle, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Elisabeth Caillaud, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflegeau, Claire Steinbach et Jean-Luc Tilleau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

Claire Baubry	Alain Pensivy
Vincent Blanchard	Aglaé De Beauregard
Catherine Brin	Claudine Gossart
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Marina Saudreau	Chantal Gourdon

Secrétaire de séance : Georges Brunetière

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

Budget principal 2025 – Financement et modification d'autorisations de programme et de crédits de paiement – Décision modificative n°2

Pièce jointe : Echéancier prévisionnel des crédits de paiement des autorisations de programme du PPI

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Depuis le passage à la nomenclature comptable M57 et l'instauration d'un règlement budgétaire et financier, la collectivité fonctionne en AP-CP pour la réalisation de son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ce fonctionnement permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Considérant l'état d'avancement du PPI, un ajustement de ce PPI s'avère nécessaire pour :

- D'une part, tenir compte de l'achèvement des travaux de réalisation de certaines AP,
- D'autre part, prendre en considération la poursuite du déploiement du système de surveillance sécuritaire sur le territoire de la commune de Sèvremoine,
- D'autre part de la nouvelle identification de projets en actualisant la liste des autorisations de programme ouvertes, comme suit :

Compte-tenu du vote du budget au chapitre comme prévu par le règlement budgétaire et financier de la commune de Sèvremoine, le financement de crédits afférents est précisé au chapitre pour chacun des mouvements à prévoir.

Avec application à compter du 1er janvier 2026 :

- **AP 242 Terrain synthétique par quartier**

Considérant que les travaux de réalisation de l'AP sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées, il convient de clôturer cette AP au 31/12/2025 et d'affecter le solde à une autre AP du même pôle AP 320 – Rénovation, mise aux normes et/ou agrandissement des équipements sportifs en tension et les dépenses récurrentes, sur ses CP 2026 :

Code AP	Désignation des AP	Montant AP	CP Réalisés	CP 2026 non utilisés	SOLDE AP *(= Solde CP 2025)*	Affectation du solde AP au 01/01/2026
242	Terrain synthétique par quartier	1 750 000€	1 733 767,65€	-	16 232,35€	sur l'AP 320 (CP 2026)

Au budget 2025, ces ajustements de crédits seront financés comme suit et concernent les chapitres 20, 21 et 23 :

D/R	I/F	Opération	Chap.	Prog.	Libellé chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	I	242	20	242	Immobilisations incorporelles	15 000 €	
D	I	242	23	242	Immobilisations en cours	1 232,35 €	
D	I	320	21	320	Immobilisations corporelles		16 232,35 €

- **AP 321 Réfection de la salle de sport du Longeron**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

Les travaux de réalisation de l'AP sont en majeure partie achevés, en conséquence il convient d'affecter partiellement le solde de cette AP à une autre AP du même pôle – AP 320 Rénovation, mise aux normes et/ou agrandissement des équipements sportifs en tension et les dépenses récurrentes, sur ses CP 2026 :

Code AP	**Désignation de l'AP**	**Montant AP**	**CP Réalisés**	**Solde CP 2025**	**CP 2026 non utilisés**	**SOLDE AP** *(= Solde CP 2025 + CP 2026-2028)*	**Affectation partielle du solde AP vers l'AP 320 au 01/01/2026** (CP 2026)	**Nouveau montant d'AP au 01/01/2026**
321	Réfection salle de sport du Longeron	550 000€	277 784,77€	197 215,23€	75 000€	272 215,23€	265 000€	285 000€

Au budget 2025, ces ajustements de crédits seront financés comme suit et concernent les chapitres 21 et 23 :

D/R	**I/F**	**Opération**	**Chap.**	**Prog.**	**Libellé chapitre**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
D	I	321	23	321	Immobilisations en cours	197 215,23 €	
D	I	320	21	320	Immobilisations corporelles		197 215,23 €

– **AP 320 Rénovation, mise aux normes et/ou agrandissement des équipements sportifs en tension et les dépenses récurrente**

Compte-tenu des deux précédents transferts, il convient de réviser le montant initial de cette AP et les montants de ses crédits de paiement au 1er janvier 2026, comme suit :

Code AP	**Désignation des AP**	**Montant initial de l'AP**	**Soldes transférés des AP 242 et 321** *(Montant de révision des CP 2026)*	**Nouveau montant d'AP au 01/01/2026**	**Nouveaux CP 2026 au 01/01/2026** *(= CP 2026 prévus au BP 2025 + affectation des soldes d'autres AP)*
320	Rénovation équipements sportifs	2 550 000€	281 232,35€	2 831 232,35€	661 232,35€

– **AP 510 Mise en place d'une police municipale et développement de la vidéoprotection**

Afin d'engager les dépenses relatives au déploiement de la seconde phase de la vidéoprotection dont le projet a été validé dans le cadre du PPI dès 2022, il convient d'affecter le solde des CP 2025 au 31/12/2025 aux CP 2026 de cette même AP comme proposé dans le tableau ci-dessous :

Code AP	**Désignation des AP**	**Montant initial de l'AP**	**Montant des CP 2025 au BP 2025**	**Solde CP 2025 au 31/12/2025**	**CP 2026 prévus au BP 2025**	**Nouveaux CP 2026 au 01/01/2026** *(= solde CP 2025 + CP 2026)*
510	Mise en place d'une police municipale et développement de la vidéoprotection	750 000 €	630 513,86€	352 344,47€	809,88€	353 154,35€

Au budget 2025, ces ajustements de crédits seront financés comme suit et concernent les chapitres 10, 20 et 21 :

D/R	**I/F**	**Opération**	**Chap.**	**Prog.**	**Libellé chapitre**	**Diminution de crédits**
D	I	510	20	510	Immobilisations incorporelles	19 007,68 €
D	I	510	21	510	Immobilisations corporelles	333 336,79 €
R	I		10		Dotations, fonds divers et réserves	352 344,47 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

– **Création d'une nouvelle AP 111 dédiée à la dépollution - déconstruction du site de la Choletaise** :

Les travaux envisagés étant supérieurs au montant de 500 000€, il convient de créer une nouvelle autorisation de programme pour suivre et affecter correctement les dépenses associées à ce projet. Le coût de l'opération s'élève à 1 775 000€ dont 647 000€ de frais déjà pris en charge sur l'autorisation de programme 110 – Logement.

Il convient donc d'ouvrir cette nouvelle autorisation de programme 111 à hauteur de 1 128 000 €. Les crédits nécessaires seront transférés depuis l'autorisation de programme 110 – Logement par réduction de l'autorisation et des crédits de paiement prévus sur son échéancier prévisionnel entre 2026 et 2028.

Cette nouvelle autorisation de programme 111 sera répartie selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- Crédits de paiement 2026 = 984 500 €
- Crédits de paiement 2027 = 143 500 €.

Cette création impose la révision de l'AP « 110 Le logement », celle-ci ne prévoyant pas de crédits de paiement 2025 suffisants votés au budget pour réaliser ce transfert.
Aussi, il convient d'affecter partiellement le solde des CP 2025 aux CP 2026 de cette même AP comme proposé dans le tableau ci-dessous :

Code AP	**Désignation des AP**	**Montant initial de l'AP**	**Montant des CP 2025 au BP 2025**	**Solde CP 2025 au 31/12/2025**	**CP 2026 prévus au BP 2025**	**Nouveaux CP 2026 au 01/01/2026** *(= solde partiel CP 2025 + 2026 - transfert pour nouvelle AP 111)*
110	Le Logement	5 250 000,00€	2 257 604,85€	670 750,21€	583 353,07€	269 603,24€

Au budget 2025, ces ajustements de crédits seront financés comme suit et concernent les chapitres 20, 21, 23 et 27 :

D/R	**I/F**	**Opération**	**Chap.**	**Prog.**	**Libellé chapitre**	**Diminution de crédits**
D	I	110	20	110	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
D	I	110	21	110	Immobilisations corporelles	301 146,97 €
R	I		10		Dotations, fonds divers et réserves	401 146,97 €

– **Création d'une nouvelle AP 142 dédiée à l'Aménagement de la Rue des Mauges de Montfaucon-Montigné et St Germain sur Moine** :

Les travaux envisagés étant supérieurs au montant de 500 000€, il convient de créer une nouvelle autorisation de programme pour suivre et affecter correctement les dépenses associées à ce projet. Le coût de l'opération s'élève à 627 500€ dont 27 500€ d'études déjà prises en charge sur l'autorisation de programme 140 - Mise en valeur de l'espace public.

Il convient donc d'ouvrir cette nouvelle autorisation de programme 142 à hauteur de 600 000 €.
Les crédits nécessaires seront transférés depuis l'autorisation de programme 140 – Mise en valeur de l'espace public par réduction de ses crédits de paiement prévus sur son échéancier prévisionnel entre 2026 et 2028.

Cette nouvelle autorisation de programme 142 sera répartie selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- Crédits de paiement 2026 = 590 000 €
- Crédits de paiement 2027 = 10 000 €

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

VU la nomenclature comptable M57,

VU la délibération n°2021-094 du 1er juillet 2021 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement de Sèvremoine,

VU la délibération n°2025-027 du 27 mars 2025 relative aux autorisations de programme dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2028 au budget principal de la commune,

VU la délibération n°2025-029 du 27 mars 2025 portant budget primitif 2025 du budget principal de la commune,

VU le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement des autorisations de programme concernées présenté en annexe,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 décembre 2025,

CONSIDERANT que toute modification d'AP-CP doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires,

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier de la commune de Sèvremoine prévoit le vote du budget au chapitre,

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte de révisions à apporter aux autorisations de programme et crédits de paiement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2028 du budget principal de la commune,

CONSIDERANT que toutes les autres autorisations de programme et crédits de paiement votés au budget primitif 2025 en séance le 27 mars 2025 ne connaissent aucune modification,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
41	41	0	0

- **AUTORISE** la décision modificative n°2 portant sur :
  - La clôture de l'autorisations de programme « 242 Terrain synthétique par quartier » au 31/12/2025 et l'affectation du solde de cette AP sur l'AP 320,
  - Le transfert partiel du solde des crédits de paiement 2025-2028 de l'autorisation de programme « 321 Réfection de la salle de sport du Longeron » vers l'AP 320,
  - L'ajustement du montant initial et de son échéancier de crédits de paiement 2026-2028 de l'autorisation de programme « 320 Rénovation, mise aux normes et/ou agrandissement des équipements sportifs en tension et les dépenses récurrentes » par affectation du solde de l'AP 242 clôturée et par transfert partiel du solde des crédits de paiement de l'AP 321 susmentionnées,
  - La révision des crédits de paiement 2025 et les crédits de paiement prévisionnels 2026 de l'autorisation de programme « 510 Mise en place d'une police municipale et d'un système de vidéoprotection »,

  Avec les financements des crédits 2025 précisés ci-après par opération et chapitre :

D/R	I/F	Opération	Chap.	Prog.	Libellé chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	I	242	20	242	Immobilisations incorporelles	15 000 €	
D	I	510	20	510	Immobilisations incorporelles	19 007,68 €	
D	I	242	23	242	Immobilisations en cours	1 235,35 €	
D	I	321	23	321	Immobilisations en cours	197 215,23 €	
D	I	320	21	320	Immobilisations incorporelles		213 447,58 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_184-DE

D	I	510	21	510	Immobilisations incorporelles	333 336,79 €	
R	I		10		Dotations, fonds divers et réserves	352 344,47 €	

- **AUTORISE** la création de deux nouvelles autorisations de programme au 1er janvier 2026 :
  - « 111 Dépollution et déconstruction de l'Usine La Choletaise » par transfert de crédits de l'AP existante 110 – Le Logement pour un montant de 1 128 000,00€,
    - Impliquant l'ajustement de son montant initial et de son échéancier de crédits de paiement 2025-2026 avec les financements des crédits 2025 précisés ci-après :

D/R	I/F	Opération	Chap.	Prog.	Libellé chapitre	Diminution de crédits
D	I	110	20	110	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
D	I	110	21	110	Immobilisations corporelles	301 146,97 €
R	I		10		Dotations, fonds divers et réserves	401 146,97 €

  - « 142 Aménagement de la rue des Mauges de Montfaucon-Montigné et St Germain sur Moine » par transfert de crédits de l'AP existante 140 – Espace public et cadre de vie pour un montant de 600 000,00€.

- **MAINTIENT** le montant total des autorisations de programme d'un montant de 71 675 000€ fixant la limite supérieure des dépenses engagées pour le financement des investissements.

- **AJUSTE** les crédits de paiement 2025 du budget principal d'un montant initial de 13 189 389,73€ lors du vote du budget primitif 2025, passant à 11 503 792,35€ qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant cet exercice.

- **AUTORISE** à modifier les inscriptions budgétaires au budget primitif 2025 du budget principal de la commune en conséquence.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Chantal Moreau, Adjointe aux Achats et Finances, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

COMMUNE DE SÈVREMOINE
Maine-et-Loire

Signé électroniquement par : Anne Pithon
Date de signature : 19/12/2025
Qualité : Sèvremoine - DGS

Anne Pithon
Directrice générale des services